

Conseil Municipal

mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2023-3-18

VENTE D'UNE PARCELLE - M. KIZEWSKI ANDRÉ - RUE DES VIOLETTES

Vu la demande de **Monsieur KIZEWSKI André**, demeurant 117 Rue des Violettes, désirant acheter une partie de la parcelle Section AC n° 631p, 633p, 635p, 637p et 667p appartenant à la Commune pour une superficie de 116 m²,

Vu les désagréments subis par **Monsieur KIZEWSKI** car la parcelle est non clôturée,

Vu le plan de bornage de SCP Bourgogne-Beaucamp, Géomètre-expert à Douai et le bon de commande émis par la Ville,

Vu le bornage de SCP Bourgogne-Beaucamp, Géomètre-Expert à *DOUAI*, en Décembre 2022,

Vu l'accord entre les deux parties pour l'acquisition à 8 €uros le m² et la prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage du géomètre avancés par la Commune,

Monsieur Le Maire sollicite l'approbation par le Conseil Municipal et l'autorisation de vendre à **Monsieur KIZEWSKI André** 116 m² de la parcelle AC n° 631p, 633p, 635p, 637p et 667p pour un montant de 2 114,80 € se décomposant comme suit :

- parcelle de 116 m² à 8 €uros, soit 928 € ;
- frais de bornage s'élevant à 1186,80 € .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Article 1 : approuve et décide la vente à **Monsieur KIZEWSKI André** ;

Article 2 : autorise **Monsieur Le Maire** à signer tout document afférent à cette vente ;

Article 3 : désigne **Maître Alexia WIDIEZ**, notaire, pour se charger de l'acte de vente.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul